il devant s'oc pouvant ch Arrêté. rt de Lesage

EN S.

IN.

atre résolution

re & Meuser

le la trésorer rvella un cer nstituées sur

unaux. maire, qui alti

ice des prépos rveillance, ances. itat de l'exam

résolution.

CENTE

le conseil s eme lecture

conclu aveclde prix. mplette des par nos troup

onnerons les

propose di Le prix de la souscription est actuellement de 50 liv. en mandats pour trois mois, ou de ois jours 11500 liv. en assignate de 100 liv. et au-dessous.

tion actuelle de faire retirer leurs fonds.

Rouyer dans L'augmentation présente n'aura aueun effet

Les Connemens pour les pays étrangers,

rendu sa séa qui s'abonneront également en numéraire, ne premier annoteront point exposés à de nouvelles variations

> BELGIQUE. De Bruxelles , le 20 prairial.

Voici la suite des opérations militaires qui ont en lien 'y avoit pes ar la rive droite du Rhin. Après le passage de la Sieg, s'est reformt général Kleber ayant été renforcé par la division comrandée par le général Bonnard, il s'est porté vers les tranchemens d'Ukerath, où l'ennemi paroissoit être en atlaquerent avan la plus grande gianne. attaquerent avec la plus grande vigueur, & après une es Politique tion vive & sanglante, & qui fut aussi longue que bien

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

(Ere vulgaire.)

QUARTIDI 24 Prairish

Dimanche 12 Jum 1796.

onstituées sur les opérations militaires de l'armée du Rhin. — Bruits répandus par les ennemis du bien publie de la translation des deux conseils et du directoire à Versailles ou à Fontainebleau. — Mossages du directoire aux deux conseils, sur les victoires rempertées par les armées de Sambre et Meuse et d'Italia. — Discussion relative à l'affaire de Brouet. — Bivers messages du directoire à ce sujet. — Résultat du écrutin sur la question de savoir si le conseil admet la dénonciation faite contre Drouet.

Les souscripteurs de messidor, qui ont dejà reolution qui nouvellé, sont priés d'envoyer le supplément nécessaire, à moins qu'ils ne préférent d'étre specteurs de abonnés seulement pour un mois et demi, ou

rétroactif; mais les abonnés des 1° . et 15 prairejette la révial qui n'ont envoyé que 500 liv. sont invités de timble nouveau à adresser le supplément de 250 liv. sans lequel ils ne seront servis que deux mois.

onquis ou réunis, ne peuvent être reçus qu'en suméraire, au prix de 9 liv. pour trois mois, 6 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.
Les souscripteurs de Paris et des départemens

disputée, les Autrichiens ont été obligés de se replier de tous les côtés, ce qu'ils ont exécuté en bon ordre. Alors l'armée française se déployant sembla prendre la route de Francfort, en continuant de pousser l'ennemi sur tons les

rendant que cela se passoit d'un côté, & sfin de ne pas donner le tems aux Autrichiens de se former derrière la Lahn, la division de troupes commandée par le général Grenier, passa le Rhin en face de Neuwied, à la faveur de l'isle située vis-à-vis de cette place, & qui est eccupée par les républicains. Par cette manœuvre, les Autrichiens, dans la crainte d'être pris à des, furent obligés d'abandonner tous les bords de la Lahn ainsi que d'antres positions, & de se replier sur Francfort.

FRANCE De Paris, le 23 prairiel.

Un bruit sourd annonçoit il y a quelques jours le projet de translation des deux conseils & du directoire à Versailles ou à Fontainebleau. C'étoit, disoit-on alors, le directoire qui, alarmé des projets des conspirateurs, devoit proposer cette translation au conseil des anciens. Le même bruit se reneuvelle, mais d'une autre maniere. On assure que plusieurs membres de conseil des anciens, organes du comité secret de l'hôtel de Moailles, doivent proposer cette mesure, & qu'ils seront secondés par les restes de la montagne. Il est difficile de penser que le conseil des anciens qui, dans plusieurs occasions impor-tantes, a manisesté tant de sagesse, adopiat légerement un moyen, qu'à la vérité la constitution a mis dans ses mains, mais qu'elle n'y a mis en réserve que pour les cas extrêmes.

Nous ne parlerons pas des inconvéniens graves qui résulteroient d'un déplacement aussi considérable & peutêtre aussi hasardeux, de la dépease qu'il entraîneroit, des lenteurs d'exécution, suite inévitable de la séparation des chefs & des agens de tontes les administrations. Ces motifs du second ordre sont faits pour céder à ceux d'un

ordre supéricur; mois nous direns que ceux-ci n'existent ; ni ne peuvent exister dans ce mom nt. Les ennemis de gouvernement étoient dangereux lorsqu'ils conspiroient dans l'ombre; ils cessent de l'être des qu'ils sont connus, dés que l'œil de la police est ouvert sar leurs trames. La cause du gouvernement, que des brigands veulent ren-verser, est inséparable de celle de tous les citoyens qui ont une propriété; & quelle est la commune de la république qui en réunisse un plus grant nombre? Que des factionx tredent de chouans & de royalistes tous les propriéteires de Pragace; afin de les rendre odieux avant de les piller & de les massacrer, rien n'est plus conséquent: mais le gouvernement deit savoir apprécier à leur juste valeur ces préambules de listes de proceription. Il dait avoir appris par celle des conjurés, par les prenves de leur coalition avec tous les patrioles exclusifs dont les jacobinieres ont inonde la France, jusqu'à quel point & pour quels services il peut compter sur ces pretendas républicairs. Il doit conclure de ce qu'il sait, qu'il a pour amis tous ceux dent ces monstres sont les plus cruels ennemis. Pourquoi donc iroit-il chercher sa sûreté hors du lieu où il a le plus de défenseurs?

Ainsi que la France entiere, mais dans un moindre espace, par conséquent dans des rapports plus faciles à saisir, Paris n'est composé que de deux classes bien distinctes; l'une immense, attachée à la népublique par ses propriétés, par ses dangers, par ses sacrifices, par ses prête à voler toute entiere au secours du gouvernament & a se montrer digne d'une honorable conhance; l'antre, composée d'une poignée de brigands, necessiteux depuis qu'ils ne s'enrichissent plus journelle-rient du bien d'autrui, de brigants enhardis pur l'in-punité, n'ayant plus d'élément que le crime, & qui, après avoir profané trois ans ce nom vertueux de répu-blique. blique, s'en montreroient encore les zeles parisans, pourvu qa'elle ouvrit un vaste champ à leurs rapines Cour ci se ra lieront toujours peur l'attaquer; les vo-leurs marchent ordinairement en bande : ils dispercitroient et les autres étoient rallies pour la defence les amis de l'ordre ne se réunissent qu'à la voix des protecteurs de l'ordre. Toujours prêts au signal, ils l'attendent avec confiance qu'ils le receivent, & bientêt la toute puissance du peuple français éclateroit de nouveau dans ce l'aris, si calomnié, si méconiu, ou plutôt trop bien connu de ceax qui complotent. Vou-loir en arracher les deux conseils à le directoire, au presente de president risque de paroître craindre ce qui n'est digne que de mépris, au risque de faire penser à l'Eurose entiere que le gouvernement qui la fait trembler n'a pu lui-même trouver de sureté que dans une frite honteuse, ce seroit donner une funeste importance à cette trauge de misérables, qu'un seul regard ferme & severe peut faire renfrer dans le neant. Espésons que ce bruit déplorable est, comme tant d'autres, inventé par ceux qui voudroient rester maîtres du champ de bataille. C'est un nouveau moyen de terreun dont ils veulent essayer, & que sans doute us favoriserent pas les sages arbitres de nes destinées.

CORPS LEGISLATIF

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LEBRUN. Séance du 22 prairial.

Le conseil reconnoît l'urgence d'une résolution qui

porte, que les soumssionnaires de biens nationaux se. ront tenus d'acquitter dans le délai de dix jours, à compte de la publication de la loi , le second quart du prix de objets dont ils se scrost portés acquéreurs, sous peine de déchéance de leur soumission.

mill V

né

tai

Do

un

T

de

Après la seconde lecture quelques membres demanden le renvoi à une commission ; la grande majorité du con seil demande que la résolution soit mise aux voix. - la conseil passe à l'ordre du jour sur le tenvoi & approuve

la resolution.

Tronchet expose ensuite le résultat de l'examen fa par la commission nommée pour exeminer la résolutie qui porte, que toute tentative de crime manifestée pa des caracteres extérieurs, sera punie comme le crime men antérieurement consommé.

La commission a trouvé cette résolution absolument con forme aux pricipes de la justice en elle même, à l'intér

de la sûreté publique & individuelle. La punition des crimes, dit le rapporteur, n'a paspo objet le dédommagement du préjudice de l'individu les Elle est encore moins l'estet de la vengeance publique La loi est imp comme l'ont avancé certains criminalistes. sible & ne peut être souiliée des passions des homme le seni objet des peines est de garantir la société en g néral & les individus en particulier des effets des acts criminelles, & d'en prevenir en intimidant les coupat par la terreur du châtiment. C'est cela seul qui rend peine récessaire; elle doit donc punir l'intention consta du crime lors même que son exécution auroit été inferences par des circonstances fortuites, de peur d'ess rager les criminels par l'espérance de l'impunité.

Un seul point aroit arrêts un moment la commission clest Papplication rigoureuse du principe à tous les m me à ceux qui ne sont que du ressort de la procurrectionnelle; mais elle a pensé qu'il ne pouvoit ca d'etre juste, meme dans ces cas, puisqu'aussi la peins flige se trouve mointre. La commission est donc d' que la resolution soir approuvée + Le conseil l'approu

Surde rapport d'Albert, il approuve également la m lution qui apiorise l'exploitation des mines de fer veilament dérouvertes dans le torrent de l'Avey on.

Le directoire adresse deux messages, les menes ceux envoyes au conseil d's einq cents : le premier norce que le roi de Sirdaigne a roiffé le traité d con la entre la republique & lai; neus allors trans le secondai per en en el o de treg un e

De directoire exécutif, au conseil des cinq cents CITOYERS LEGISLATEURS,

Le directoire exécutif vous a annoncé, par un premissage de ce jour, la ratification donnée par le re Saida, n. au traité de paix conclu avec lui, & que avez vous-mêmes ratine; il s'empretse, dans ce se message, de cous appointre que les armées de Sant Meuse & d'Italie, redoublent d'énergie & de continuent à bien mériter de la nation, en contraga par leurs hauts faits, la maison d'Antriche & le res nos ensemis à receveir la paix, que nous desirons que leur propre interet & celui de l'humanté aut de dense lorget me les engager à accepter.

Le du corre vous à întrine, êtioyens législes

des succes remportes dans la journée de 13 par le d'armée an ordres du genéral Kleber : on n'avoit qu'à raos hommes le nombre des prisenarers de s ationaux se.

e, à compter

t du prix des

sous peine de

es demandent prité du conx voix.—L i & approuve

Pexamen fai la résolution nanifestée pu le crime mêm

solument come, à l'intéri

, n'a pas por l'individu lér acc publique les imps des homme société en gets des actual et les coupal ut qui rend atton constator et é imperend et me d'eme

punité.

la commissió

la commissió

la tous les o

t de la pol

ponvoit cu

lassi la peiner

est donc d'

nacil l'appros

alement la m

as de fer a

Aveyron.

les mêmes le premier e traité de ablons transi

par un pie

ee par le rollui, & ques dans ce so écs de Sambo & de cours en contraiga he & le rossous desirons amanité aure

oter. ens législate 13 par le c on n'avoit f naters de g faits dans cette journée; mais il s'en trouve plus de 2

Vous avez su aussi que le 14 l'armée françsise força l'ennemi a abandonner l'importante position d'Ukérath, & qu'il s'étoit porté sur celle d'Altenkirchen, derriere la Viodbach, position non meins formidable, & où le général ennemi s'étoit renforcé. Le général Kleber l'a attaqué le 16 & a remporté sur lui une nouvelle victoire. Douze pieces de canon, quantité de caissons d'artillerie, une partie des équipages de ce corps d'armée, quitre drapeaux, plus de 5000 prisonniers & des magasins considérables de vivres & de fourrages, attestent le triomphe de la gauche de l'armée de Sambre & Meuse, & sont les trophées de cette éclatante journée. Le combat n'a pas ét: très-long; mais, de l'aveu des généraux, on n'en vit jamais de plus vif; jamais, dit le général Kleber, on ne vit infanterie marcher & attaquer avec plus d'ordre, & jamas cavalerie ne méprisa davantage la grande supériorité de l'ennemi.

Le directoire se fera un devoir de faire connoître à la nation le nom de ceux de ses défenseurs qui, pendant cette journée, se sont montrés le plus dignes d'elle, de son estime & de sa reconnoissance.

Pendant que l'armée de Sambre & Meuse commence sa compagne d'une mauière si glorieuse, l'armée d'Italie continue la cienne avec la même ardeur & les mêmes succès.

Le 9, l'armée française se trouva à portée de l'ensemi; mais séparée de lui par la riviere du Mincio, il falloit, des manœavres savantes, dérober à l'ennemi la connoissance du point vers lequel nos efforts devoient être durigés. Elles farent conques avec génie & exécutées avec precision. L'ennemi, craignant de voir se renouveler un passage de pont aussi brillant que celui de Lodi, fait couper une arche de celui de l'orghetto. Pendant que l'on travaille à rétablir ce pont sous le feu des batteries Pon travaille à rétablir ce pont sous le feu des batternes de l'ennemi, les grenadiers français, impatiens des retards qu'ils éprouvent, se jetteut dans le fleuve, tenant leurs fusies sur leurs têtes, ayant de l'eau jusqu'au mentun; &, pre-cédé par le géneral Gardenne, atteignent le bord op-poré. A cet aspect, l'ennemi s'ebranle & fuit : les gre-nadiers s'emparent de Valeggio, quartier-général de Beaulieu, qui venoit seulement d'en partir. L'armée passe le Mincio, prend la forteresse de Feschiera, & les magasins e l'ennemi à Castel-Nuovo. Cinq cen s hommes ont été ls prisonniers, avec les princes Cutlo & Colonna, tous genéraux au service du roi de Naples. Les troupes républicaines sont à Vérenne.

Nous nous empresserons aussi de faire connoître à la nation les noms des Français qui se sont illustrés dans cette journée.

Nous terminons ce message par un extrait d'une lettre

du général en chef Buonaparte.

« Voila donc les autrichiens entierement expulsés de l'Halie; nos avant-postes sont sur les montagnes de l'Allemagne. Je ne vous citerai pas les hom nes qui se sont distingués par des traits de bravoure; il faudroit nonmer tous les grenadiers & carabiniers de l'avantgarde; ils jauent & rient avec la mort. Ils sont aujourd'hni parfaitement accoutumés avec la cavalerie, dont ils se mosquent. Rien n'égale leur intrépidité, si ce n'est la guieté avec laquelle ils font les marches les plus forcées; ils chantent tour à-tour la patrie & l'amour. Vous croiriez qu'argivés à leurs bivouacs ils doivent au moins dormir; point du tout; chacun fait son conte on som plan de

l'opération du lendemain, & souvent l'on en rencontre qui voient très-juste. L'autre jour je voyois défiler une demi-brigade; un chasseur s'approche de mon cheval; général, me dit-il, il faut faire caia! Malheureux, lui dis je, veux-tu bien te taire! Il disparoît à l'instant; je le fais enfin en vain chercher: c'étoit justement ce que j'avois ordonné que l'on fît ».

Dumas. — J'appuie la proposition qui vient d'être faite au conseil de l'impression des messages du directoire exécutif, dont nous venons d'entendre la lecture avec una si vive satisfaction.

Si notre respect pour une loi salutaire ne nous a pas permis de laisser éclater notre joie, l'effort même que nous avons fait pour la contenir est un genre d'applaudissement tout nouveau & tout à fait digne des législateurs. Mais qu'il me soit permis, en essayant d'exprimer les sentimens d'amiration & de reconnoissance dont nous sommes pénétrés pour nos fierres d'armes, de vous faire remarquer, dans ces récits des brillans exploits de nos armées, de justes metifs de feliciter le gouvernement sur les mesures prises par lui pour préparer ces triemphrs, & de nouveaux sujets de cenhance cans les talens de nos généraux, dans l'instruction des officiers particuliers &

le bon ordre des troupes françaises.

Il y auroit une sorte d'ingratitude à ne pas saisir ce moment pour rendre justice à l'activité & à la prévoyance du directoire dans les app êts de cette campagne, marquée dejà par tant de prodiges. Chacun de nous a pu remarquer aves inquiétude l'état où nos armées se trouvoient à la fin de la campagne dernière. Quelles difficultés n'a pas eues à vaincre le directoire & son ministre de la guerre pour organiser en si peu de tems de si grandes forces mêlées, disseminées, inégalement réduites! Combien de de cadres à remplir, de soldats à former, de corps à exercer! Combien d'approvisionnemens de guerre & de bouches à disposer à d'immenses distances! Et cependant, tout a été si heureusement exécuté, que les premiers jours de la campagne ont été signalés par les plus belles, les plus heureuses opérations! Il est juste de mentrer que nous savons apprecier le mérite de tant de difficultés vaincues, sur-tout lorsque le directaire, en nous annonçant les victoires remportées par les armées de Sambre & Meuse & d'Italie, en prend occasion de manifester son desir de seconder les vœux de la nation & d'accélèrer, cette paix desirée par toute l'Europe ; cette paix qu'il convicat au vainqueur, à la puissance dominante par less armes, de présenter avec medération à tous les gouvernemens qui ne trouveront de terraes égaux & de garantie. mutuelle que dans l'existence de la république.

Je suis loin de vouloir, par cette expression réservée, atténuer nos avantages & les fruits de la victoire; mais je crois important de marquer l'époque gleriesse à laquelle il nous convient de nous montrer aussi sinceres ams de la paix, aussi éloignés de l'ambition des trop vastes conquetes, que nous avons été redoutables dans la défense de notre liberté, de notre indépendance & de notre gouvernement.

Notre force va croissant, & si, nous avens d'abord enchaîné la victoire par des miracles de valeur, nous la fixons aujourd'hui par la supériorité des talens militaires, par l'expérience acquise & par la bonne ordonnance de nos troupes.

Publions avec orgueil cette vérité désespérante pour nos implacables ennemis; répetons avec le général Klehen

que jumais infanterie ne combattit avec plus d'ordre, et jamais la cava'erie ne chargea avec autant de vigueur

qu'aux attaques d'Alten-Kirchen.

Dun autre côté, l'ardeur & l'intelligence des grenadiers de l'armée d'Italie étonnent Buonaparte lui-même; & si la nature n'a plus d'obstacles pour leur impétuesité, le général peut à peine cacher un secret à leur pénétration.

Lorsqu'au commencement de la campague nous avons mis ainsi l'ennemi dans l'impossibilité de la tenir plus long tems devant nous en Italie, & que nous l'avons repoussé au-delà de la Lahn sur la rive droite du Rhin, il nous est permis de nous énorgueillir du nom de français, & d'appeller nos concitoyens à partager notre admiration & notre reconnoissance.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DEFERMON.

Séance du 23 prairial.

Hier après s'être formé, en comité général le conseil s'est séparé sans rendre de nouveau la séance publique. Aujourd'hui il s'est réuni à midi; il s'est formé sur-le-champ en comité général; à trois heures les portes ont été ouvertes & la séance rendue publique. L'on a aussi-tôt procédé au scrutin sur la question de savoir, si le conseil admet la dénonciation faite contre le représentant Drouet pour fait de conspiration contre la sîreté intérieurs de la république, par le directoire exécutif dans ses messages en date des 21, 23 & 26 floréal.

Bentabole, Lamarque & Oudot ont parlé, dit-on, dans le comité général contre l'admission de la dénonciation; Bourdon, Thibaudeau & Daunou ont parlé pour qu'elle sut

admise.

Pendant le dépouillement du scrutin un secrétaire lit divers messages du directoire executif envoyés hier & au-

jourd'hui.

Par le premier message, en date du 22, le directoire expose au conseil, que pénétré de respect pour la représentation nationale, pour la constitution & pour les principes de la liberté publique, dès qu'il avoit été instruit par la voix publique que des mandats d'amener avoientété lancés contre des membres du corps législatif, il avoit pris les mesures nécessaires pour faire rechercher les causes d'un délit si grave, & pour en faire punir les auteurs, d'il y avoit intention coupable, ou les rappeler à leur devoir, s'il n'y avoit qu'erreur. Il envoie en conséquence au conseil copie des pieces qui lui ont été données sur cette affaire.

On les lit. La premiere est un rapport des membres du bureau central; ils expriment leur profonde affliction de l'erreur qui a donné lieu aux plaintes fondées de plu-

sieurs représentans.

Ils rappellent qu'ils avoient trouvé leurs bureaux encombrés de partisans de l'anarchie & de la terreur; ils en out purgé leur administration tant qu'ils leur ont été connus; depuis ils ont veillé jour & nuit pour la tranquillité publique & la conservation de la représentation mationale; la découverte de la conspiration de Babeuf en est une preuve. La loi els 21 floréal parut; ils regarderent comme un devoir impérieux de la faire exécuter; le chef d'un bureau fut chargé de rechercher les membres de la convention auxquels elle étoit applicable; il confronta l'almanach de l'an 3 avec celui de l'an 4; ils sont fautifs, & ce peut être là la cause de l'erreur de cet agent qui est un de ceux que les membres de q bureau ont conservé.

Plein de confiance dans cet homme ils ent signé ces mandats qu'il leur a présentés avec plusieurs autres; man ce qui justifie leurs intentions, c'est que dans les trois mandats, la qualité d'ex-conventionnel est donnée à ceux

contre ceux contre qui ils sont décernés.

La seconde piece est une lettre du ministre de la police au directoire; il lui expose qu'il vient d'apprendre qu'il a été dénoncé au conseil des cinq cents comme employant des émigrés dans ses burcaux.

Quant au ci-devant baron de Batz, jamais il ne l'a employé; il a au contraire ordonné qu'on fît exécuter i son égard la loi du 21 floréal; on n'a pas encore pu le trouver, ce qui fait présumer qu'il n'est pas à Paris or qu'il y est bien caché.

Autr

contr de V

Si ceux sur le rapport desquels un représentant l'a dénoncé à la tribune, savont sa demeure, ils doivent à la tranquillité publique de me la faire connoître pour que je puisse faire éloigner de Paris un homme dont le séjour peut y être dangereux sous plus d'un rapport.

Peur le citoyen Dossonville, continue le ministre, y ne le conneissois pas; il avoit été employé au comité a sûreté générale, & je l'ai employé moi-même sur la recommandation de plusieurs représentaus. Je me crois cettain qu'il n'a pas émigré; si l'on me fait conneître contre lui des motifs de plaintes fondées, j'en ferai justice comme je l'ai faite de plusieurs autres.

Ce que je dois dire, c'est qu'il a parfaitement servil à Mila cause publique dans la découverte de la conspiration de postes Babeuf. (Plusieurs voix: ah! ah!) Il a montré autant Lune de zele que d'intelligence; ses soins, son activité dan général cette effaire sont peut-être les motifs qui ont engagé i départ tromper la religion du représentant qui l'a démerté. (On rit.) Si ceux qui l'ont averti avoient eu de honne intentions, ils se sereient adressés à moi plutôt que de prevoquer une discussion qui pouvoit n'être pas sans danger, dans un moment où sur les ponts & dans les faux quence hourgs on travailloit à exciter les mouvemens les plus séditieux. (Plusieurs voix: voilà la réaction). Mes principa paux m sont trop connus pour qu'on puisse supposer que jamais je exécuter les moutements en place un homme d'un patriotisme douteur cherche.

Enfin en lit un arrêté du directoire qui enjoint at par l' ministre de la police de faire sur les mandats en quer qui a tion, toutes les recherches convenables.

Le conseil ordonne l'impression de toutes ces pieces. Le président proclame le résultat du serutin; sur 386 votans, 353 ent voté pour l'admission de la dénonciation, 33 contre. — Elle est admise.

Il est quatre heures; le conseil se reforme en comité général.